



## CHSCT du 16 mars 2021 Déclaration liminaire

A compter des prochaines élections professionnelles (prévues pour 2022) les Comités Techniques et les CHSCT seront supprimés et fusionnés dans une instance unique compétente pour l'ensemble des sujets intéressant le collectif de travail : le Comité social d'administration (CSA). Une "formation spécialisée" (FS) en matière de santé, sécurité et conditions de travail, (dont la dimension Hygiène, n'est d'ailleurs plus précisée) peut être créée au sein de ces comités. Ces CSA seront déclinés au niveau ministériel, directionnel, central et déconcentré en fonction de l'organisation territoriale de la direction concernée. Cet aspect n'est pas sans notables conséquences à la fois géographique sur le périmètre mais également sur le nombre d'agent.e.s rentrant dans la compétence de l'instance.

Aujourd'hui les CHSCT sont départementalisés ce qui permet, en plus d'avoir une mise en œuvre inter-directionnelle, une certaine proximité des représentant.e.s du personnel. Désormais pour les Douanes, l'INSEE, pour des structures comme les DIRCOFI ou les DISI pour la DGFIP, les instances sont de niveau régional voire inter-régional.

Toutes les thématiques brassées par les actuels CT et les CHSCT sont déjà lourdes. Elles sont parfois d'une grande technicité, tout en ne perdant pas leur caractère politique. Or, vous allez mettre tout cela dans le même creuset... Notre attachement à une instance au plus près de l'agent.e et de sa réalité professionnelle est, à notre sens, un axe fondamental. C'est quelque chose qui doit être ancré dans la définition de la cartographie. Pour nous, concentrer un maximum d'agent.e.s avec des réalités diverses et des implantations géographiques différentes serait un mauvais choix. Cela déconnecterait l'instance de la réalité du service....

L'autre point que nous voulons mettre en avant est la dimension ministérielle. Pour les services territoriaux, un affichage ministériel préservé aurait tout son sens. Nous saisissons l'occasion présente pour réaffirmer dans la droite ligne de ce qui précède notre attachement aux politiques ministérielles en matière de santé et de sécurité au travail, qui reposent sur un budget et des acteurs de prévention gérés par le Secrétariat Général. Or cette politique ministérielle repose sur des CHSCT interdirectionnels qui ont permis depuis leur création un enrichissement et une mutualisation favorables à l'ensemble des agent.e.s. Nous n'accepterons ni régression, ni retour en arrière. Ces deux piliers doivent impérativement trouver à être sanctuarisés. Le budget doit être rattaché aux instances des formations spécialisées pour assurer l'affectation des crédits à des mesures de prévention, de santé et d'amélioration des conditions de travail. Le réseau des acteurs de la prévention (Inspecteurs et inspectrices en santé et sécurité au travail, médecins du travail, ergonomes, infirmiers et infirmières en santé au travail, secrétaires animateurs et animatrices...) doivent être assis sur des structures pilotées et gérées par le niveau ministériel bercyen.

S'agissant du CHSCT de Savoie, Solidaires Finances renouvelle sa demande de réunion en visioconférence. L'audioconférence ne permet pas de consultations entre représentants des personnels par exemple. Il est moins convivial de parler à un appareil pendant toute une journée...

Nous demandons un calendrier des réunions prenant en compte les GT mais aussi le calendrier des réorganisations des services à la DDFIP. Même si le CHSCT n'est plus compétent pour donner un avis, il peut être force proposition dans l'accompagnement des restructurations.

Nous pourrions y revenir sur ce point lors du déroulé de l'ordre du jour.  
S'agissant de l'évaluation DUERP-PAP, nous souhaiterions également avoir une information sur les modalités de réalisation pour cette année.  
Enfin, juste sur la forme et afin de faire gagner du temps, il faut revoir la classification des documents envoyés.